





déplacés internes et qui exige des gouvernements signataires de garantir protection et assistance aux personnes déplacées.

**Après des autorités politiques concernées, mener un travail de sensibilisation,** pour une meilleure prise en compte des besoins des déplacés internes. Le Panel devrait à ce titre se fonder sur les instruments négociés en décembre 2018 (Pacte mondial sur les réfugiés, Pacte mondial pour les migrations sûres, régulières et ordonnées) pour plaider en faveur de l'articulation nécessaire des programmes en faveur des déplacés internes avec les communautés hôtes. Seule une approche coordonnée et transversale, insistant aussi sur les plus-values positives en faveur des communautés hôtes, permettra une bonne acceptation des politiques en faveur des déplacés internes. Il est donc important que les entités des Nations Unies, ONG et autres acteurs concernés, plaident auprès des agences de développement et acteurs de la diplomatie pour que la question des déplacés internes soit intégrée dans les discussions et les programmes de moyen-

**Pour relever ces défis, les gouvernements et les autres parties prenantes doivent**

globaux tels que les conséquences des dégradations environnementales;

Étudier, y inclus au niveau régional, les possibles réponses politiques et opérationnelles, à apporter à ces défis et aux différents types de scénarios de mouvements de population qu'ils peuvent engendrer.

**2- la bonne articulation entre les acteurs humanitaires et de développement, en particulier sur le plan opérationnel.** Il convient ainsi de construire une réponse conjointe dès le démarrage d'une crise et ne pas attendre que la réponse d'urgence s'épuise dans une crise prolongée :

- les acteurs humanitaires doivent donc, dès le début d'une crise, alerter les acteurs de développement sur la prise de relais et leur rôle dans la prise en compte des vulnérabilités des déplacés forcés et des communautés hôtes qui les accueillent ;
- les acteurs de développement



fiduciaire hébergé par la Banque mondiale appuie les organisations et institutions de mise en œuvre dans leurs activités. **de nouveaux partenaires à rejoindre cette initiative.**

**Les acteurs du développement ainsi que le secteur privé et les fondations doivent être mobilisés.**

Sur la période 2006-2016, l'Agence française de développement a mobilisé 1,8 milliard d'euros de concours financiers qui ont contribué à la réduction des risques de catastrophe. Avec les autres opérateurs de l'aide française dans ce domaine, tels qu'Expertise France ou Météo France international et avec d'autres organismes de recherche, l'AFD poursuit son action dans les domaines des systèmes d'alerte, des infrastructures résilientes, de la planification urbaine, de la résilience des écosystèmes, des mécanismes de protection financière et de meilleure reconstruction post-catastrophe.

Enfin, l'AFD gère depuis 2017 le Fonds Paix et Résilience Minka qui facilite le financement d'actions au bénéfice des déplacés internes et retournés dans plusieurs zones de crise (RCA, Cameroun, Sahel <sup>1</sup>). Doté de 200 millions d'euros par an, il est mobilisé pour construire la résilience des déplacés mais également des communautés hôtes afin de contribuer au renforcement du lien social localement.

La « *refugee window* » de la Banque Mondiale sur le programme IDA 18 constitue une réponse intéressante qui pourrait être élargie de manière explicite aux déplacés internes, et pas seulement aux réfugiés et communautés hôtes <sup>2</sup> bien que de facto certains programmes incluent également les déplacés internes.

**6. *Quels problèmes ou questions critiques vous voyez en ce qui concerne les données et les preuves dans la réponse au déplacement interne, y compris les lacunes et les problèmes peuvent être résolus ?***

L'état de connaissance actuel demeure insuffisant en matière de déplacements internes. Il ne permet pas de mesurer véritablement la capacité des personnes déplacées à trouver des solutions durables. Renforcer l'état de nos connaissances en la matière apparaît dès lors essentiel. Cela permettrait d'établir in <sup>3</sup> : a s <sup>4</sup> d ?

qu'il s'agisse de catastrophes à petite échelle ou de déplacements de masse liés à un conflit majeur ;

soient décomposées par âge, genre, handicap, condition socio-économiques afin d'identifier d'éventuels groupes vulnérables et d'adapter les stratégies de réponse.

L'inclusion directe des personnes concernées et des communautés hôtes dans l'élaboration des programmes est également une étape essentielle pour assurer le fonctionnement des solutions, au regard des dynamiques locales observées.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'accroître les synergies dans ce domaine entre agences onusiennes, notamment entre le BCAH, l'OIM et le HCR qui disposent toutes d'outils de suivi et d'analyse des flux mais



**b) Renforcer le mécanisme de suivi de la Convention de Kampala**

L'article 14 du texte prévoit que les Etats parties sont invités à soumettre des rapports comportant les mesures prises pour mettre en œuvre ses dispositions et une Conférence des Parties a été mise en place pour assurer le suivi des obligations. Le suivi des objectifs reste toutefois insuffisant. L'Union africaine et la société civile à l'heure actuelle pourraient davantage permettre d'assurer le suivi effectif des mesures prises.

**c)**

La croissance du nombre de déplacés internes devrait se poursuivre. L'urbanisation accentue la vulnérabilité des personnes et renforce l'ampleur des mouvements de population. Face à cette évolution, le prochain Forum mondial sur les réfugiés ou Dialogue sur les défis de protection du HCR pourrait être l'occasion d'aborder cette question et de réfléchir à de nouveaux mécanismes de coopération entre les Etats.

Visas : DGM/DDD/GOUV, DJ/DIP, AFD